

bulletin municipal



Octobre 2003

Le mot du Maire

L'été 2003 aura été marqué par la canicule et une longue période de sécheresse.

Grâce au raccordement du réseau communal au Syndicat des Eaux des Moises et au respect des arrêtés préfectoraux, les conséquences de cette sécheresse sur la vie quotidienne ont pu être limitées.

Cette situation nous a rappelé, si besoin était, combien l'eau est un élément précieux, qu'il convient d'économiser et de protéger. Dans cet esprit, la commune a engagé depuis plusieurs mois, une réflexion avec la D.D.A. et le Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises afin de diversifier ses approvisionnements et de continuer à fournir une eau d'excellente qualité.

Des restrictions, certes limitées, existent toujours et il faudra plusieurs mois pluvieux avant que les niveaux des nappes phréatiques retrouvent leur équilibre.

Merci de votre civisme.

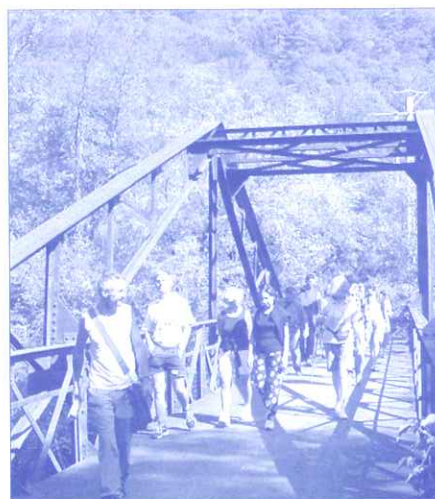
Daniel CHAUSSÉE

UN SUCCÈS POUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE !

Ce fut sans nul doute grâce à son programme alléchant que le Syndicat du Pays de la Côte et du Redon a réussi à mobiliser autant de monde. Réparties sur samedi et dimanche, les visites ont fait naviguer les nombreux visiteurs entre Armoy, Perrignier, Orcier et Cervens.

Ils ont donc pu découvrir ou redécouvrir les églises néo-classiques sardes de Cervens, Orcier et Perrignier, l'abbaye du Petit Lieu de Perrignier, l'exposition sur la poterie à la Ferme Rolland de Perrignier, ainsi que l'atelier de coutellerie de Mel Van Daalen Wetters à Cervens.

Le temps fort cette année fut l'ouverture du site de la plâtrière d'Armoy exploitée dès 1844 jusque dans les années 30, date



de la fermeture de l'usine. La visite orchestrée par Bernard Comte d'Armoy, Sylvain Kurtz, et Marcel Corsano, fut riche en informations et a rassemblé une soixantaine de personnes, toutes très enthousiastes.

JOURNÉE ENVIRONNEMENT

Le 14 Juin, une quinzaine de bénévoles se sont retrouvés pour nettoyer le chemin entre l'usine à plâtre et l'écluse. Cette équipe dynamique a travaillé durement et s'est même donnée rendez-vous l'année prochaine pour poursuivre ses travaux.

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2003 AU 9 SEPTEMBRE 2003

PROJET DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Présentation du projet de communauté de communes par le Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte et du Redon.

I - GÉNÉRALITÉS :

Rappel des différences générales entre une communauté de communes et un SIVOM, qui sont de trois ordres :

1 - Financière : les finances d'un SIVOM sont uniquement constituées par les participations des communes membres. En revanche, une communauté de communes finance ses actions par la taxation directe sur l'habitant (taxe additionnelle sur les 4 taxes locales). Il est évident que les impôts payés en plus par le contribuable à l'intercommunalité seront déduits de la facture du contribuable communal. La taxe professionnelle unique est facultative.

2 - Compétences exercées : contrairement au SIVOM, le législateur a fixé un certain nombre de compétences pour les communautés de communes :

- Compétences obligatoires : développement économique et aménagement du territoire ;

- Compétences optionnelles : parmi les quatre proposées, une doit obligatoirement être exercée :

environnement,
logement et cadre de vie,
voirie,

équipements culturels, sportifs et d'enseignement élémentaire et préélémentaire.

- Compétences additionnelles : au choix.

3 - Territoriale : la continuité territoriale est obligatoire en communauté de communes.

II - PROPOSITION SIPACOR :

Dans l'immédiat, le SIVOM ne serait pas complètement dissous, il conserverait les compétences à caractère social (centre social, relais social, jeunesse, culture, bibliothèque) qui devraient être transférées dans la communauté de communes avant fin 2006. Toutes les autres cartes, proposées actuellement par le syndicat, seraient regroupées de la façon suivante :

- Compétences obligatoires

- Développement économique :

Zone d'activités - Valorisation du patrimoine - tourisme.

- Aménagement du territoire : SIAC - architecte consultant.

- Compétences optionnelles

Environnement
Sentiers - balisage
Déchets
Assainissement
Urbanisme
Contrat de rivières.

- Compétences additionnelles

Petite enfance :

Halte-garderie itinérante

Relais assistantes maternelles

III - FINANCEMENT :

Une simulation a été calculée à partir du budget 2003 en estimant la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, à 75 000 euros, il ressort un besoin de financement de 295 622 euros, pour l'ensemble de la communauté, qui devra être couvert par les quatre taxes additionnelles. Les taux applicables pour la première année seraient donc les suivants :

- taxe d'habitation : 1,11 %

- taxe foncier bâti : 1,07 %

- taxe foncier non bâti : 5,39 %

- taxe professionnelle : 0,99 %.

IV - REPRÉSENTATION DES COMMUNES :

La représentation de chaque commune au sein de la communauté de communes est envisagée de la façon suivante :

- 2 délégués pour les communes de moins de 1 000 habitants,

- 3 délégués pour les communes de plus de 1 000 habitants,

- 1 délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants.

V - PÉRIMÈTRE DEMANDÉ :

Les sept communes intéressées par cette communauté de communes sont :

Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier.

PROJET D'ADHÉSION AU SIEM

Le Conseil Municipal confirme sa volonté d'adhérer au SIEM et demande

au dit syndicat de lui communiquer ses conditions d'adhésion afin de pouvoir prendre une décision dans les meilleurs délais.

DUP L'ERMITAGE RÉGULARISATION FONCIÈRE

Enquête conjointe préalable à la DUP et parcellaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet, dressé par la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de Thonon, concernant l'aménagement des voies communales n°3-8-9-12, situées au lieu-dit "L'Ermitage". Il rappelle que le projet est justifié par le fait que la situation actuelle des lieux nécessite une régularisation foncière. Considérant qu'il n'a pas été possible d'obtenir d'accord amiable pour certaines parcelles, il convient donc de recourir à la procédure d'expropriation.

Aliénation d'une partie du chemin rural dit de l'Ermitage.

Dans le cadre de cette régularisation foncière et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, donne son accord sur le principe d'aliéner la partie du chemin rural dit de l'Ermitage, qui traverse la propriété de Monsieur Jean DECROUX et qui n'est plus affectée à l'usage public. Il autorise le Maire à lancer l'enquête publique préalable à la décision définitive d'aliénation qui sera prise par l'assemblée délibérante au vu de l'avis du commissaire enquêteur.

Rappel : le compte-rendu des réunions du Conseil Municipal est affiché aux lieux habituels et inséré dans le Dauphiné Libéré et Le Messenger après chaque séance. Vous pouvez également les consulter en mairie.

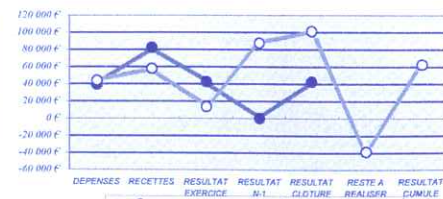
COMPTES ADMINISTRATIFS 2002

Les différents comptes administratifs de la commune ont été approuvés en mai 2003, les dépenses et les recettes réalisées en 2002 peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL



BUDGET DE L'EAU



RENTRÉE A L'ÉCOLE...

Tout d'abord l'école élémentaire...

Le 2 septembre, 129 élèves se pressaient dans la cour de l'école dont 29 petits CP qui faisaient leur rentrée à la "grande école" encadrés par Madame MOREL-CHEVILLET et Madame MORAND, cette dernière en charge aussi des 22 CE1.

Un gros contingent de CE2 (34) était réparti en deux classes :

25 élèves avec Mesdames BISMAN et FIORELLO, les autres avec une enseignante nouvellement nommée venant de la Forclaz, Madame RIVILLON.

Les 18 "grands" de CM2 finiront leur parcours primaire avec Mesdames CRÉPY et TOURNIER, alors que les 26 CM1 sont partagés en 2 classes (8 élèves avec les CM2 et 18 avec les CE2). Des effectifs toujours en hausse et quelques nouveautés pour cette rentrée : l'école est connectée à Internet ce qui compensera peut-être la perte de la bibliothèque...

... et à l'école maternelle.

98 enfants ont pris le chemin de l'école le mardi 2 septembre pour entamer une première ou une nouvelle année de découvertes. Les effectifs étant chargés, une enseignante a été nommée et les enfants se sont répartis en 4 classes : 24 en «petite section» avec Maryse GALLAY, 24 «petite/moyenne section» avec A. COMTE, 24 moyenne/grande section avec S. PRICAZ et enfin, complétant l'équipe, Agnès MOGNOL se charge de 24 «grande section».

LE FOYER RURAL

Un bon départ pour toutes les activités :

yoga, gymnastique, chorale, couture, peinture sur soie, broderie, théâtre.

Pour plus de renseignements une permanence est assurée le mer-

credi après-midi de 16 h à 17 h à la bibliothèque (hors vacances scolaires).

Le CLUB ADOS se rencontre tous les 15 jours, le vendredi soir. Il a fait la connaissance de son nouvel animateur, Pierre COULOMBIER. Vous pouvez le rencontrer le mardi de 18 h à 19 h à la bibliothèque d'Armoiy.

L'exposition artisanale se déroulera le samedi 8 et le dimanche 9 novembre 2003, sur le thème du livre et de la BD, avec la participation de la bibliothèque, qui, à cette occasion fera deux journées "porte-ouverte".

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE LA CÔTE ET DU REDON

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un service créé par le Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte et du Redon, avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie et en collaboration avec la Protection Maternelle Infantile de Thonon. Isabelle VITUPIER en assure le fonctionnement.

Le RAM est un lieu d'informations, de rencontres et de médiation pour les parents et les assistantes maternelles agréées (ou celles qui souhaitent le devenir). Il aide les parents qui recherchent une nourrice (disponibilités, formalités administratives...), renseigne les professionnelles sur leurs droits et leurs devoirs, et oriente les démarches de celles que l'agrément intéresse.

Le prêt de matériel de puériculture est également proposé. Une liste des baby-sitters est disponible au RAM.

Le RAM concerne les communes

adhérant à la carte «Petite Enfance» du SIPACOR : Allinges, Anthy, Armoiy, Cervens, Draillant, Lully, Margencel, Perrignier, Sciez et regroupent ainsi environ 136 assistantes maternelles. Depuis janvier, des ateliers d'éveil hebdomadaires sont organisés, pour permettre aux assistantes maternelles de se professionnaliser tout en rompant leur isolement.

En septembre et octobre plusieurs sessions AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) sont organisées pour 46 assistantes maternelles en collaboration avec les pompiers de Thonon.

A l'occasion de cette rentrée, des groupes de parole mensuels se sont mis en place pour échanger autour des difficultés rencontrées.

D'autre part une action, autour du livre et des tout-petits, est organisée, en collaboration avec les bibliothèques du Pays de la Côte, à raison d'une matinée par mois. Elle est ouverte aux assistantes maternelles, mais aussi à tous les parents et grands-parents accompagnés d'enfants de moins de 3 ans.

Le journal du RAM paraîtra désormais chaque trimestre sous le nom de "Entre nous".

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Isabelle VITUPIER au RAM, Maison du Pays de la Côte à Perrignier. (Tél. 04 50 72 04 73).

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Les 8 et 9 novembre : exposition artisanale à la salle communale d'Armoiy.

Le 11 novembre : cérémonie au monument aux Morts à 10 h 30.

Le 15 novembre : loto des Parents d'Élèves à la salle communale d'Armoiy.

Le 31 décembre : soirée de la Saint-Sylvestre organisée par l'association Armoiy /Le Lyaud Football.

Nos joies !

Naissances

Julie ANTONIOL, née le 24 juin à EVIAN, Béranger, Pierre BAUD, né le 16 juillet à THONON, Prune COLIN, née le 1^{er} août à EVIAN, Camille BERTRAND, née le 31 août à THONON, Marine, Laetitia MATTER, née le 14 septembre.

Nos peines...

Décès

Rémy, Benjamin PLANCHAMP, le 17 juin à ARMOY, Georges, Roger, Daniel MATTIO, le 26 juin à THONON.

Nos vœux de bonheur !

Mariages

Sylvie, Angélique, Ginette GHIO et Alain, Marc GIROUD, le 14 juin, Sandrine VULLIEZ et Christian, Roger MATRINGE, le 2 août.

L'Ermitage au fil des siècles...

Nous sommes à la fin du XIV^e siècle, l'État savoyard a déjà quatre siècles d'existence et la Cour de Savoie a fait du Château de Ripaille, sur les bords du Léman, sa résidence principale.

La forêt qui allait d'Armoiy à Thonon s'appelait alors "Le Bois de Lonnes" (ou Losnes, Lonne qui deviendra Lonnaz en savoyard). L'étymologie



du nom est inconnue. Peut être vient-elle de "lonus" qui en latin signifie planche. Cette forêt appartenait aux Comtes de Savoie qui en avaient fait leur terrain de chasse favori. Et rien, sans doute, ne serait arrivé si l'histoire, ou plutôt un cheval n'avait trébuché en ces lieux. Dans les derniers jours d'octobre 1391, Amédée VII de Savoie, dit le "Comte Rouge", chassait dans la forêt de Lonnes. Il poursuivait un sanglier qui, depuis six années, répandait la terreur dans tout le voisinage. Selon un chroniqueur de l'époque "Nul homme n'osait l'enfermer et nul chien ne pouvait l'approcher sans être

grevé de mâle mort, aussi l'appelaient-on le grand roy du bois de Lonnes".

Soudain le cheval du Comte heurte violemment une grosse racine de sapin et tombe. Amédée VII est renversé sous son cheval et se fait, à la cuisse une blessure longue et profonde. Gravement blessé, le prince est transporté à Ripaille où il meurt dans la nuit du 1^{er} novembre 1391 à l'âge de 31 ans. Est-il mort de cette blessure qui se serait infectée ?

Les historiens pensent plutôt que le Comte fut victime des intrigues qui régnaient alors à la Cour de Savoie et que le poison fut une arme bien plus redoutable que le sanglier de Lonnes. Son fils Amédée VIII lui succédera. Il deviendra le premier Duc de Savoie, certainement le plus grand souverain que la Savoie ait connu. Il sera même élu Pape par le Concile de Bâle le 30 octobre 1439, sous le nom de Félix V. Mais le Comte Rouge laissait aussi des enfants illégitimes. Et c'est l'un d'eux Humbert de Savoie, Comte de Romont, dit le bâtard de Savoie, qui en 1430, en souvenir de l'accident arrivé à son père, fera bâtir dans la forêt de Lonnaz un monastère bénédictin auquel il assignera un revenu annuel de 80 florins, 5 sols et 8 deniers. Plus tard Amédée VIII ajoutera "vingt coupes de blé à prendre tant sur la ferme des Moulins d'Évian et de Féternes que sur les péages des dits lieux", ainsi que des terres à Tully et Concise et 50 florins le jour de son anniversaire.

Aujourd'hui nous savons peu de choses de la vie que menèrent les religieux de l'ermitage de Lonnaz. Connaît-on tout au plus les noms de quelques prieurs : Pierre GOYET (1470), Jean BRILLAT, Jean BELLOSSIER (1496), Antoine TRUFFAT (1505). C'est vers cette époque qu'une chapelle fut fondée dans l'ermitage sous le vocable de Saint-Antoine. En 1525, les moines d'alors, dont les nommés Jacques DE VIGNY, Pierre DE PLANCHAMP et Jacques GARNIER, élisent comme prieur Louis DUPLÂTRE ou (Louis DE

PLASTRO) qui deviendra plus tard sacriste de Saint-Pierre de Lemens à Chambéry, vicaire général de Jean de la Forêt et prévôt de Mont-Joux. Ce sera le dernier prieur de l'ermitage de Lonnaz. En 1536, les Bernois envahissent le Chablais et décrètent la suppression des monastères et la confiscation de leurs biens. L'ermitage fut sans doute pillé et dévasté. D'après la tradition, bien plus tard, François-de-Sales, lorsqu'il était surpris par la nuit en remontant aux Allinges, s'abritait volontiers dans ses murs. En 1640, la chapelle et la cuisine du monastère furent réparées et l'ermitage restitué au chapitre de la Basilique de Thonon, ce qu'atteste le cadastre sarde de 1730. A la Révolution, en 1789, les biens de l'Église seront saisis. L'ermitage deviendra une ferme, habitée d'abord par des nommés Ruffet. En 1845, un certain Pierre BRUCHON, natif d'Évian, achète une partie de l'ermitage. Ce Pierre BRUCHON est l'ascendant des familles DECROUX de l'Ermitage. De nos jours, à l'exception de la chapelle, la configuration d'origine du monastère subsiste encore : la tour carrée qui était le clocher de la chapelle, le bâtiment où se trouvaient les cellules des moines, la cuisine, les granges et les caves.

Vestiges des temps anciens, ils parlent à la mémoire des hommes. Il faut savoir les écouter et les entendre. Un poète a écrit que les pays sans légende, sont des pays condamnés à mourir de froid. Né de la légende, l'ermitage (et son glorieux passé) ne peut que perdurer. Son existence se confond à celle de ceux qui, en ses murs, ont souffert, prié et vécu, et nous, nous ne sommes que les liens qui, en préservant son histoire de l'oubli, l'unissent au futur.

Roland Hyacinthe.

L'accueil des Nouveaux le vendredi 20 Juin

*Un moment sympathique
où les nouveaux "Armoisiens"
sont accueillis et font la connaissance
des responsables d'associations
et de l'équipe communale.*



ANNIVERSAIRE DES AÎNÉS

Fernande HYACINTHE,
née le 01/12/1922
Jeanne MAYADE,
née le 29/12/1913
Georgette FAVRE,
née le 16/12/1916
Gilbert ROUGEYROLLES,
né le 11/11/1911.
Meilleurs vœux à tous !

UN PIQUE-NIQUE POUR LES AÎNÉS DU PAYS DE LA CÔTE

Les Aînés du Pays de la Côte se sont retrouvés lors d'un pique-nique canadien le samedi 13 septembre. Une occasion de se rassembler à nouveau, après la première animation autour d'un spectacle de Sabaudia au mois d'avril, au son de l'accordéon.

Le Centre Social et Culturel du Syndicat du Pays de la Côte, les clubs de 3^e âge, la maison de retraite "le Verger de Coudry", ainsi que le CCAS des communes du Pays de la Côte ont organisé cette journée au parc Dolfus à Evian avec le concours de la mairie et de la MJC d'Evian.

En tout 58 personnes dont 10 du club des Aînés d'Armoiy, ont partagé un repas, discuté, ri tous ensemble sous l'accordéon des maires Jean-Claude Reynaud et Lucien Chessel. Le Centre Social, fort de la réussite de ces manifestations, compte bien continuer

ainsi, afin de maintenir une joie de vivre, un entrain et beaucoup de moments d'échange aux personnes âgées du Pays de la Côte. Nous encourageons ces derniers à participer à chacune de ces manifestations très sympathiques.

FÊTE DE QUARTIERS

Belles initiatives des nouveaux résidents d'Armoiy, les «François» au chef-lieu et les «Rivière» aux Prés-Carrés, qui ont réuni les habitants de leur quartier autour d'un buffet. La convivialité et la sympathie était au menu. On a chanté et bu à la santé des uns et des autres durant une belle journée d'été.

Bel exemple à suivre et à développer pour la vie de notre village.

FÊTE AU VILLAGE 2003

Du soleil, de la chaleur, des stands : jeux, poneys, loterie, courses en brouette, foot, barbe à papa, buvette, des animations (CAP FORME, DJEMBÉ...) et un grand barbecue en soirée...

Tous les ingrédients pour une belle et grande fête !

Mais il faut du monde, plein de bonne volonté et de bonne humeur, si vous voulez que votre commune reste bien vivante !

Aussi si vous voulez que la Fête

2004 soit encore plus réussie, venez nous rejoindre au Comité des Fêtes et surtout ne manquez pas de participer à toutes les fêtes de votre commune !

LE 14 JUILLET

Cette année le Comité des Fêtes s'est associé avec l'Association "Sports et Loisirs" du Lyaud et à la Fête du Temps pour célébrer le 14 juillet.

Après une représentation théâtrale sur le Champ-Dunant, un lâcher de ballons, un repas d'époque, un grand feu d'artifice a clôturé la soirée.

LA FÊTE DU FROMAGE

Le 24 août, le Pays de la Côte a organisé la "Fête du Fromage" sur la commune d'Orcier.

C'est devenu une grande tradition de célébrer et d'honorer nos artisans et nos paysans.

C'est une foule considérable qui a déambulé à travers les stands pour déguster ou acheter les produits de notre terroir.

Les plus jeunes ont pu voir et comprendre les différents stades de fabrication du fromage et du beurre. Il régnait une très bonne ambiance de convivialité et tous nous ont promis de revenir l'année prochaine.

Saluons aussi la très bonne prestation de la Batterie-Fanfare du Haut-Chablais, et remercions tous les bénévoles qui ont permis de réussir la fête.

LE RELAIS SOCIAL

Le Relais Social est un service géré par le Syndicat du Pays de la Côte et du Redon qui couvre 6 communes : Armoy, Cervens, Draillant, Margencel, Orcier et Perrignier.

Les fonctions du Relais Social sont nombreuses et variées.

Caroline RILL assure ces services :

• Demande d'emploi et orientation professionnelle :

Caroline aide à rédiger et à ordonner les lettres de motivation ainsi que les curriculum vitae des demandeurs d'emploi.

• Le logement :

Le parc locatif est réduit dans le secteur malgré une demande incessante, il est difficile de rendre des réponses positives.

• Aide à une démarche administrative :

Pour toute demande sur différentes démarches (CAF, CPAM, ASSEDIC, Caisse de retraite, OPAC, etc...).

• Panier alimentaire :

Il est distribué aux familles momentanément en difficulté.

• Le Relais Social aide l'ADMR :

Le Relais Social joue un rôle administratif en mettant son personnel à disposition, en venant en aide aux bénévoles pour la constitution des dossiers, de prise en charge, de gestion du personnel, des plannings de travail et de contrôle en fin de mois. Deux actions émanent déjà du Relais Social : la halte-garderie et le R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles).

D'autres pistes de travail sont à envisager :

- rencontrer toutes les assistantes sociales qui travaillent sur le secteur,

- la prévention et l'éducation,
- l'alcool et les drogues,
- la lutte sur le surendettement,
- l'éducation alimentaire,
- le besoin aux personnes âgées,
- les jeunes et l'éducation.

Il y a encore une méconnaissance du Relais Social sur notre commune mais nous vous invitons, en cas de besoin, à utiliser ce service destiné à toute la population.

Permanence du Relais Social :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous.

Tél. 04 50 71 02 93.

INFOS PRATIQUES

1 - Horaires secrétariat de mairie

le lundi de 13 h à 18 h 30

le mardi, mercredi, jeudi de 13 h 30 à 18 h

le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

2 - Recensement

Tous les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans, à la mairie de leur domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement leur sera remise à cette occasion.

3 - Dépôt déchets verts

A compter du 1^{er} novembre 2003 et jusqu'à fin mars 2004, mise en place des horaires d'hiver :

- le lundi de 13 h 30 à 16 h 30,

- le samedi de 9 h à 12 h.

4 - Tri à 5 matériaux

Au premier trimestre 2004, le SIPACOR mettra en place le tri à 5 matériaux.

Des informations vous seront communiquées lors de cette mise en place.

5 - Liste électorale

Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales est OBLIGATOIRE pour toutes les personnes remplissant les conditions suivantes :

- avoir la nationalité française,
- avoir 18 ans avant le 1^{er} mars de l'année suivante,
- jouir des droits civils et politiques,
- être domicilié dans la circonscription du bureau de vote,
- ou résider dans la circonscription du bureau de vote,
- ou avoir la qualité de contribuable dans la circonscription du bureau de vote.

Si vous n'êtes pas encore venus vous inscrire en mairie, vous avez jusqu'au 31 décembre 2003, délai de rigueur, pour régulariser votre situation. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile vous seront demandés.

Les élections régionales auront lieu les 21 et 28 mars 2004, les élections européennes auront lieu le 13 juin 2004.

LE CENTRE SOCIAL

Le Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte et du Redon et l'association "Côte et Jeunes" ont reçu un agrément Centre Social et Culturel délivré par la CAF, depuis janvier 2003.

Cet agrément correspond à une volonté de prendre en compte les besoins de l'ensemble de la population (de la petite enfance aux personnes âgées) et d'y répondre en concertation avec les associations locales, les habitants des communes et les collectivités locales.

Un certain nombre de services sont déjà existants (le relais social, la halte-garderie itinérante, le relais assistantes maternelles, le secteur jeunesse et le réseau des bibliothèques).

D'autres se développent, c'est le cas des animations auprès du 3^e âge qui ont débuté cette année et qui devraient se poursuivre en 2004.

Vous voulez en savoir plus sur ce projet :

contactez Michel GRATALOUP au Syndicat Intercommunal du Pays de la Côte. Tél. 04 50 72 01 04.